



AVIS AUX PROPRIÉTAIRES D'OISEAUX D'ÉLEVAGE

Grippe aviaire : virus hautement pathogène H5N1 au Québec

L'INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE H5N1 A ÉTÉ IDENTIFIÉE AU QUÉBEC CHEZ DES OISEAUX SAUVAGES ET DES OISEAUX D'ÉLEVAGE.

1 SURVEILLEZ CES SIGNES CLINIQUES CHEZ VOS OISEAUX :

- manque d'énergie et d'appétit;
- diminution de la production d'œufs et ponte de nombreux œufs à coquille molle ou sans coquille;
- enflure de la tête, des paupières, de la crête, des caroncules et des jarrets;
- toux, éternuements et signes nerveux;
- diarrhée;
- manque de coordination;
- mort subite.

En cas de mortalités inhabituelles ou de signes de la maladie, consultez un médecin vétérinaire. Si c'est impossible, composez le 450 768-6763 afin de joindre la ligne d'urgence pour l'influenza aviaire de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour signaler des oiseaux malades ou le 1 844 ANIMAUX pour communiquer avec la Centrale de signalement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

2 ÉVITEZ TOUT CONTACT ENTRE VOS OISEAUX ET LES OISEAUX SAUVAGES.

Retrouvez des informations importantes à ce sujet au Quebec.ca/Grippeaviaire.

3 CONFORMEZ-VOUS.

[Règlement sur les conditions de salubrité des lieux de garde d'oiseaux captifs.](#)

4 ÉVITEZ TOUT LIEN ENTRE LES PETITS ÉLEVAGES D'OISEAUX ET LES ÉLEVAGES COMMERCIAUX.

5 APPLIQUEZ RIGOREUSEMENT LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE BIOSÉCURITÉ DANS LES ÉLEVAGES.

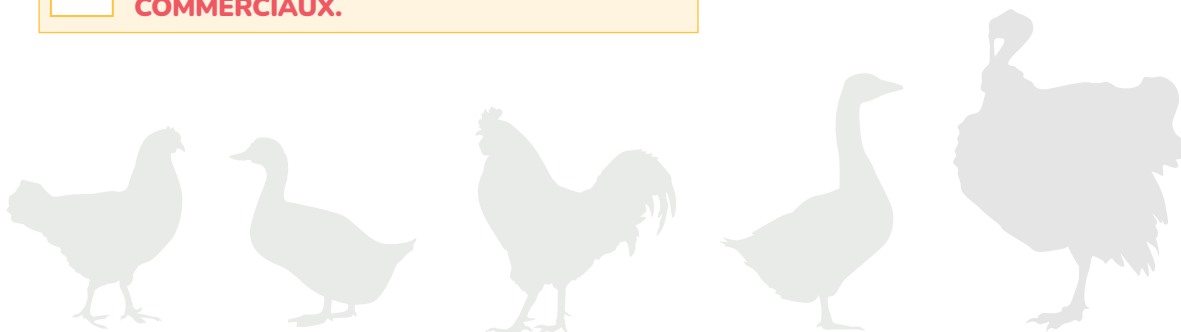
Visitez la page de [l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles](#) pour plus d'information.

Afin de prévenir la propagation de la maladie, des **ZONES DE CONTRÔLE PRIMAIRE (ZCP)** sont établies autour des élevages positifs.

À l'intérieur de ces zones, le transport d'oiseaux, de leurs produits ou sous-produits et des objets exposés aux oiseaux est réglementé. Certains déplacements sont interdits alors que d'autres nécessitent un permis.

- Vérifiez tout d'abord si vous êtes situé dans une ZCP en consultant la page [Zone de l'influenza aviaire - ACIA](#);
- Utilisez [l'outil interactif sur la page Web de l'ACIA](#) pour obtenir des informations sur les permis requis ainsi que sur les conditions de transport des oiseaux et des sous-produits dans les ZCP.
- Pour obtenir des renseignements ou de l'aide concernant les permis et les autorisations de contrôle des déplacements dans les ZCP, les propriétaires de petits élevages ou d'oiseaux fermiers peuvent communiquer avec le MAPAQ par courriel à l'adresse permisZCPdeplacement@mapaq.gouv.qc.ca.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LA GRIPPE AVIAIRE, CONSULTEZ LA PAGE QUEBEC.CA/GRIPPEAVIAIRE.



22-0069